

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Demande à remettre en mairie au plus tard 15 jours avant la manifestation

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) <i>(Nom et prénom du demandeur)</i>	3ème catégorie : <i>boissons fermentées non distillées, à savoir le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, les vins doux naturels, les crèmes de cassis et autres, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool, les vins doux naturels, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueur de fraise, framboise cassis ou cerise ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.</i>
Agissant en qualité de : <i>(Président, secrétaire, trésorier...)</i>	
Nom et adresse de l'association organisatrice :	

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de **3^{ème}** catégorie à l'occasion de :

.....
(préciser la nature de la manifestation)

Lieu : Dates :

Horaires ouverture et fermeture de la buvette : deh..... àh..... (fermeture au plus tard à 01H00 du matin)

Fait à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère), le (signature du demandeur)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Maire de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Vu l'article L2122-28 du code générale des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 du code de la santé publique ;

Considérant la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : M
.....

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion de :

.....Lieu : Dates :

Horaires d'ouverture et de fermeture de la buvette : deh..... àh.....

Article 2 : La Police municipale et la Brigade de Gendarmerie de La Verpillière sont chargées de l'exécution du présent arrêté. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

À charge pour lui (elle) de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère), le
Mathieu GAGET
Maire,